

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

« Ville émancipatrice »

Direction Avignon Musées

Palais du Roure

Nos références : CG/IL 24-015

Affaire suivie par : Isabelle LEMIRE

Assistante administrative

☎ 04 90 86 44 58

@ isabelle.lemire@mairie-avignon.com

DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la Ville d'Avignon

Vu les articles L2122-18 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 5 du 4 Juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire,

Vu l'arrêté du 23 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Claude NAHOUM, Adjoint au Maire,

Vu le budget de la commune,

Considérant la demande de prêt du Fort Saint-André – Centre des Monuments Nationaux (Villeneuve-lez-Avignon) pour l'exposition *Un fort, un fleuve, le Rhône*. (13 juin – 03 novembre 2024).

DÉCIDE

Article 1^{er} : De conclure une convention de prêt d'œuvre avec le Fort Saint-André – Centre des Monuments Nationaux (Villeneuve-lez-Avignon)

Article 2^{ème} : La présente décision sera exécutoire à compter de la date d'enregistrement et de son dépôt en préfecture et de sa publication ou de sa notification au tiers intéressé.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de la notification du document contractuel.

Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5^{ème} : Monsieur le Directeur Général des services de la Ville d'Avignon et Monsieur le Trésorier Principal des Finances de la Ville d'Avignon seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à AVIGNON, le 30 MAI 2024

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Premier Adjoint



Claude NAHOUM